



# VILLE DE GONFARON

CCAS 01/03

C.C.A.S.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 14 février , le CCAS de la commune de GONFARON s'est réuni à 10h30 sous la présidence de Viviane GASTAUD, adjointe au maire, vice-présidente.

**ETAIENT PRESENTS** : Viviane GASTAUD, Vice Présidente, Marie-Christine GUIOT, Brigitte JACQUEY, Nicole RAYNAUD, Christian MARTINEZ et Jean-Paul GIRARD.

**Excusés** : Thierry BONGIORNO, Maire et Président, Antonina SCIORTINO et Angela RODRIGUES.

**Secrétaire de séance** : Viviane GASTAUD

Date de convocation : 04/02/2022

Nombre de membres en exercice : 9

### **Objet : débat d'orientation budgétaire**

Madame la vice-Présidente rappelle aux participants que dans les communes de plus de 3500 habitants et dans les établissements publics administratifs qui leur sont rattachés (dont le CCAS), le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de 2 mois.

Elle indique que ce débat permet de discuter des orientations qu'il faudra donner au budget et de définir des priorités.

Elle expose ensuite les résultats de l'année 2021 et les orientations qu'il propose de donner au budget 2022.

Après avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. décident :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 du CCAS
- De prendre acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire 2022 du CCAS qui lui a été présenté en séance et qui est joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le président  
Thierry BONGIORNO  
Pour le Maire,  
l'Adjointe au Maire,  
Viviane GASTAUD